



Technicien Son et Lumière - « ALT » *

**Animateur Loisir Tourisme*

Titre Professionnel de niveau 4, enregistrée sous le n° RNCP32350 sur décision de France Compétences en date du 25/02/2019

Document mis à jour le 24/06/2023

Nous avons choisi d'employer le masculin générique pour alléger le texte, en gardant toutefois à l'esprit qu'il désigne autant le féminin que le masculin.

Préambule :

Le Technicien son et lumière de villages vacances et structures touristiques, a la responsabilité de l'entretien et la maintenance du matériel. Il doit par ses compétences développées, mettre en valeur les spectacles et les événements du village. Il sera l'interlocuteur privilégié de la (du) chorégraphe et du (de la) Responsable d'animation. Il est le garant du bon fonctionnement de la « Technique » en village.

En tant que technicien son et lumière vous mettrez en œuvre les éclairages et les équipements sonores des différents spectacles et événements du village vacances. Après avoir effectué les réglages du matériel pendant les répétitions et la réalisation des spectacles, vous contrôlerez le bon fonctionnement du matériel son et lumière. Votre proximité avec les vacanciers fera de vous un animateur avant tout.

Métier visé :

Devenir Technicien son et lumière (auprès des publics enfants, adultes, seniors et personnes en situation de handicap) en village vacances, village clubs, résidence de tourisme, hôtellerie de plein air (camping), parc d'attraction, base de loisirs, croisiériste ... en France ou à l'étranger.

Objectifs pédagogiques :

- Concevoir, organiser et animer des activités de distraction et de détente tous publics généralement internationaux
- Accueillir, animer et encadrer des enfants et des adultes
- Coordonner la régie technique en son et lumière pour un spectacle théâtral ou chorégraphié
- Coordonner et animer la discothèque d'un village vacances ou équivalent
- Monter et faire fonctionner un système son et des éclairages
- Diffuser des animations sonores et musiques

Public concerné :

- Être majeur
- Être ressortissant de l'Union Européenne
- Être autonome, disponible et mobile géographiquement
- Avoir une bonne condition physique et une bonne présentation
- Avoir le goût du contact, le sens de la communication et de l'accueil
- Aimer le travail d'équipe

Prérequis souhaités :

- Avoir une expérience dans l'animation
- Ne pas avoir déjà obtenu le Titre Professionnel ALT



La formation :

- * **1 format** possible : **Diplômant** en Contrat de Professionnalisation ou Contrat d'Apprentissage
- * **2 sessions par an** : **A l'hiver**, contrat allant de janvier 2024 à novembre 2024. **A l'automne**, contrat allant d'octobre 2024 à septembre 2025
- * **11 semaines de formation** réparties sur toute la durée du contrat
- * **385 heures** en centre de formation **The Village**
- * **Lieu de la formation** : École The Village, 1 rue Henri Michel, 12400 SAINT-AFFRIQUE
- * **Espaces pédagogiques** : 10 salles de cours, 2 salles de spectacle équipées, 2 salles de fitness et de danse, 1 salle informatique (montage son et vidéo), 1 costumerie complète de spectacle, 1 gymnase intérieur équipé, 1 salle de maquillage équipée.
- * **Logement** : internat obligatoire sur le site de formation* (**pour les conditions et tarifs : nous consulter*)
- * **Nombre de participants** : 20 personnes maximum par session.
- * **V.A.E.** : Le titre est accessible par la V.A.E. : **Validation des Acquis de l'Expérience** professionnelle
Pour plus de renseignements, nous consulter.
- * **Accessibilité handicap** : Campus XII^e Avenue adhère à la Charte Handicap pilotée par la Région en partenariat avec l'Agefiph. N'hésitez pas à contacter la personne ressource au sein du Centre de Formation de la Campus XII^e Avenue : Marina VERNET référente – m.vernet@campus12avenue.fr

Téléchargez la Charte pour les personnes en situation de handicap > [ICI](#)



Coût :

Formation financée. Aucun frais pédagogique à votre charge.

Rémunération selon le barème du Contrat de Professionnalisation ou Contrat d'Apprentissage.

Modalités et délais d'accès :

Deux sessions par an : Automnale et hivernale

Pour la session automnale, possibilité de postuler d'avril à septembre. Pour la session hivernale, possibilité de postuler de septembre à décembre.

Phase #1 : Une première sélection s'effectue par l'intermédiaire d'un formulaire à remplir en ligne sur notre site internet

Phase #2 : Si vous êtes retenu(e), vous serez alors convié(e) à une journée de recrutement en présentiel ou en distanciel qui se déroulera de la manière suivante : information collective, test d'évaluation, entretien individuel.

Phase #3 : A l'issue de la journée de recrutement, vous recevrez une réponse positive ou négative sous un **délai maximum de 10 jours**.

Titre visé :

* Titre Professionnel de niveau 4, **Animateur Loisir Tourisme** enregistré sous le n° RNCP32350 sur décision de France Compétences en date du 25/02/2019

- * **Code(s) NSF** : 334t : Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement
- * **Formacode** : 42623 : animation tourisme
- * **Taux d'insertion global moyen à 6 mois** : 100%
- * **Date d'échéance de l'enregistrement** : 29-05-2024



* Modalités d'évaluation du Titre Professionnel :

Le titre se compose en 2 blocs de compétences :

- Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
- Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session d'examen,
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles,
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation,
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Pour obtenir le titre dans son intégralité, le candidat doit réussir les 2 blocs de compétence.

En cas d'une réussite partielle (obtention d'un bloc sur les 2), le candidat a la possibilité de repasser le bloc non obtenu sur demande écrite, dans la limite du délai de prolongation du titre. Le rattrapage ne peut s'organiser qu'en présentiel, devant un jury.

Contenu pédagogique :

- La régie son (les consoles, les périphériques, la bande son, la vidéo, le d'jing)
- La régie lumière (les projecteurs, les pupitres, la création lumière, les couleurs, la sécurité)
- Maintenance et mise en pratique
- Accueillir, renseigner et satisfaire les besoins des clients
- Réaliser un *reporting*, un bilan, un compte rendu des activités
- Réaliser une bande son numérique et un contenu multimédia
- **Pour aller plus loin cliquez ici > [Fiche RNCP 32350](#)**

La méthode pédagogique :

Apports théoriques + méthode active + mises en pratique

Les immersions entreprise ont pour objectif de renforcer les acquis en formation et développer de nouveaux savoirs faire

Méthodes d'évaluations :

- Tests pratiques et théoriques
- Mises en situation
- Études de cas
- Travail en équipe
- Rapport de fin de saison
- Examen devant un jury



Intervenants :

Équipes pédagogiques internes et externes, expérimentées, qualifiées et dotées sur les enseignements métiers d'une expérience professionnelle en entreprise.



Suivez-nous
[the_village_anim](#)



Suivez-nous
[@ecolethevillage](#)

Contact formation :

Secrétariat de l'école : thevillage@campus12avenue.fr ou 05 65 98 26 31.